



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE JEUDI 30 AVRIL 2026

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le jeudi 30 avril 2026 à 8h04, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers Sylvain Brossard, Robert Dupuis, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance, mesdames et messieurs les conseillers Robert Dupuis, Gilles Lapierre, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Sont absents à cette séance, madame et monsieur les conseillers Chantale Boudrias et Sylvain Brossard.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

242-04-26

CRÉATION DE POSTE ET NOMINATION – COORDONNATEUR AUX FINANCES – SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT que les responsabilités et les activités de la Ville ont connu une croissance soutenue au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins organisationnels du Service des finances;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit assurer une application rigoureuse et continue des lois et règlements dans sa gestion financière;

CONSIDÉRANT la structure actuelle du Service des finances;

Il est PROPOSÉ par monsieur Robert Dupuis ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De créer le poste de coordonnateur aux finances au Service des finances à la classe 1 du Recueil des conditions de travail des employés cadres.

De nommer, en date du 30 avril 2026, madame Julie St-Onge à titre d'employée à l'essai au poste de coordonnatrice aux finances au Service des finances aux conditions de travail du Recueil des conditions de travail des employés cadres. L'employée bénéficiera de dix (10) jours de vacances dès l'embauche.

Son salaire sera celui de la classe 1, de l'échelon 1 du Recueil des conditions de travail des employés cadres.



No de résolution
ou annotation

D'autoriser les modifications nécessaires au Recueil des conditions de travail des employés cadres.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2026 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-111.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense pour les années subséquentes soient réservées à même le budget des années visées (poste budgétaire 02-130-00-111).

243-04-26

CRÉATION DE POSTE - URBANISTE - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant connaît une évolution soutenue de son territoire, de ses milieux de vie et de ses projets de développement, de redéveloppement, de consolidation et de planification urbaine;

CONSIDÉRANT que cette évolution entraîne une complexification accrue des dossiers, notamment en matière de planification, de réglementation, de concordance avec les outils régionaux, de développement économique, de mobilité, de qualité des milieux de vie et de cadre bâti;

CONSIDÉRANT que les besoins actuels et futurs de la Ville nécessitent une expertise professionnelle supplémentaire dédiée à la planification stratégique, à l'analyse de dossiers complexes et à l'accompagnement des projets structurants;

CONSIDÉRANT le besoin de renforcer la capacité interne du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique en matière de planification urbaine, de coordination, d'analyse stratégique et de soutien à la prise de décision;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De créer le poste d'urbaniste au Service de l'aménagement du territoire et du développement économique à la classe 4 du Recueil des conditions de travail des employés cadres.

D'autoriser les modifications nécessaires au Recueil des conditions de travail des employés cadres.

244-04-26

CRÉATION DE POSTE ET NOMINATION – CHEF DE DIVISION – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AFFAIRES CORPORATIVES ET GOUVERNEMENTALES - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT que les responsabilités et les activités de la Ville ont connu une croissance soutenue au cours des dernières années;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins organisationnels du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique;

CONSIDÉRANT la structure actuelle du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De créer le poste de chef de division – Développement économique, affaires corporatives et gouvernementales au Service de l'aménagement du territoire et du développement économique à la classe 5 du Recueil des conditions de travail des employés cadres.

De nommer, rétroactivement en date du 26 avril 2026, madame Marie-Michèle Dubeau à titre d'employée à l'essai au poste de chef de division – Développement économique, affaires corporatives et gouvernementales au Service de l'aménagement du territoire et du développement économique aux conditions de travail du Recueil des conditions de travail des employés cadres.

Son salaire sera celui de la classe 5, de l'échelon 6 du Recueil des conditions de travail des employés cadres.

D'autoriser les modifications nécessaires au Recueil des conditions de travail des employés cadres.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2026 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-111.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense pour les années subséquentes soient réservées à même le budget des années visées (poste budgétaire 02-610-00-111).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de questions n'a eu lieu et aucune question n'a été reçue.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière